

COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.5.2013
C(2013) 1371 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier la Chambre des représentants pour son avis sur le paquet de mesures relatives au contrôle technique, composé des propositions de règlements COM(2012) 380 final et COM(2012) 382 final, ainsi que de la proposition de directive COM(2012) 381 final, et lui présente ses excuses pour le caractère tardif de sa réponse.

S'agissant de la proposition visant à soumettre les motos au contrôle technique périodique, la Commission tient à rappeler que le nombre de décès de motocyclistes est resté à un niveau constant ces vingt dernières années, tandis que pour toutes les autres catégories de véhicules, les chiffres ont diminué de manière remarquable (baisse de 37 %). Une étude empirique menée par l'Association des constructeurs européens de motocycles, intitulée «Motorcycle Accidents In Depth Study» (MAIDS), a indiqué que 6 % des accidents impliquant des motocycles sont liés à des défaillances techniques. La Commission souhaite également attirer l'attention de la Chambre des représentants sur une étude concernant la révision du système allemand de contrôle technique, réalisée pour le compte du ministère allemand des transports et des Länder allemands, selon laquelle 13 % des accidents impliquant des motocycles sont liés à une défaillance technique. En outre, selon l'analyse des accidents mortels survenus entre 2005 et 2011 effectuée par l'administration suédoise des transports, seulement 40 % des vélomoteurs impliqués dans des accidents mortels ne présentaient aucun problème technique connu. Au moins 23 % des vélomoteurs impliqués dans de tels accidents étaient débridés.

Par ailleurs, la Commission tient à souligner que l'utilisation transfrontière de remorques de moins de 3,5 tonnes a augmenté au cours des dernières années, que ce soit d'Est en Ouest, pour des transports commerciaux principalement, ou du Nord au Sud, à des fins privées essentiellement. La Commission souhaite préciser que l'utilisation commerciale de telles remorques pour des opérations transfrontières, en particulier, peut viser à contourner les obligations auxquelles sont soumis les transporteurs routiers.

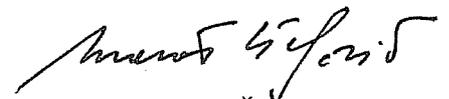
La Commission est d'accord avec la Chambre des représentants sur le fait que des contrôles techniques routiers peuvent être organisés au niveau national. Cependant, elle a constaté les effets positifs des activités de contrôle concertées visant à faire respecter les temps de conduite et de repos, raison pour laquelle elle a proposé d'étendre cette approche efficace aux contrôles techniques routiers également.

*M. André FLAHAUT
Président de la
Chambre des représentants
Place de la Nation 2
B – 1008 BRUXELLES*

La Commission est d'accord avec la Chambre des représentants sur le fait que des contrôles techniques routiers peuvent être organisés au niveau national. Cependant, elle a constaté les effets positifs des activités de contrôle concertées visant à faire respecter les temps de conduite et de repos, raison pour laquelle elle a proposé d'étendre cette approche efficace aux contrôles techniques routiers également.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par la Chambre des représentants, je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



*Maroš Šefčovič
Vice-président*